

## **Séance publique du conseil communal du 7 avril 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
2. Création d'une commission consultative communale concernant le pacte nature ;
3. Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack » ;
4. Approbation du compte de gestion 2020 ;
5. Approbation du compte administratif 2020 ;
6. Approbation d'un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites ;
7. Modification du règlement général de la circulation ;

**Présences:** M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

**Absences :** Mme Monique KUFFER et M. Jeff MULLER, conseillers, excusés.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

### **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

Les contrats, conventions et compromis suivants ont été approuvés:

- Convention bipartite 2022 couvrant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 conclue entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la commune de Redange/Attert concernant le service d'éducation et d'accueil « Maison Relais Beiestack »;
- Acte de cession gratuite du 4 mars 2022 par-devant Me. Mireille HAMES, notaire de résidence à Mersch par lequel la société à responsabilité limitée « HNR project s.à.r.l. »

cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert des fonds d'une contenance de 78 centiares, inscrits à la section D du cadastre de la commune, sous le numéro 415/6053;

- Compromis de vente du 10 mars 2022 conclu avec M. Léon LAMBORELLE et Mme Marie Elise Munhoven de Lannen concernant la vente de la parcelle 25/1855 inscrite à la section A de Lannen du cadastre de la commune de Redange/Attert, d'une contenance totale de 32 ares, au prix total de 600.000,00.- €;
- Acte de cession gratuite du 7 avril 2022 par-devant Me. Laurent METZLER, notaire de résidence à Redange/Attert par lequel la société à responsabilité limitée « Immobilière J.P. MANGEN s.à.r.l. » cède gratuitement à l'Administration Communale de Redange/Attert des fonds d'une contenance de 46 centiares, inscrits à la section E de Reichlange du cadastre de la commune, sous le numéro 223/1172;
- 

### **Création d'une commission consultative concernant le pacte nature**

Décision de constitution d'une commission consultative communale concernant le pacte nature nommée « Naturpaktteam ». Un appel de candidatures sera publié au Kropemann-Info.

### **Approbation d'un règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. « Beiestack »**

Le règlement d'ordre intérieur du service d'éducation et d'accueil – S.E.A. Beiestack a été adapté. Une copie du règlement mis à jour peut être demandée auprès du secrétariat communal.

### **Approbation du compte de gestion 2020**

Approbation du compte de gestion 2020 conformément au tableau récapitulatif suivant :

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
<b>Total des recettes</b>	13'157'642.52	755'426.20

<b>Total des dépenses</b>	9'431'963.42	7'275'837.70
<b>Boni propre à l'exercice</b>	3'725'679.10	
<b>Mali propre à l'exercice</b>		6'520'411.50
<b>Boni du compte 2019</b>	10'788'663.52	
<b>Mali du compte 2019</b>		
<b>Boni général</b>	14'514'342.62	
<b>Mali général</b>		6'520'411.50
<b>Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire</b>	- 6'520'411.50	+ 6'520'411.50
<b>Boni définitif</b>	7'993'931.12	
<b>Mali définitif</b>		

### Approbation du compte administratif 2020

Approbation compte administratif de 2020 conformément au tableau récapitulatif suivant :

Boni du compte de 2019	10'788'663.52
Recettes ordinaires	13'157'642.52
Recettes extraordinaires	755'426.20
<b>Total des recettes</b>	<b>24'701'732.24</b>
Mali du compte 2019	0.00
Dépenses ordinaires	9'431'963.42
Dépenses extraordinaires	7'275'837.70
<b>Total des dépenses</b>	<b>16'707'801.12</b>

<b>BONI</b>	7'993'931.12
<b>MALI</b>	

### **Approbation d'un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites**

Un nouveau règlement sur les bâtisses, les voies et les sites, dont copie pourra en être prise auprès de l'administration communale, a été approuvé.

### **Modification du règlement général de la circulation**

Approbation de différentes modifications au règlement communal de circulation. Une copie du règlement adapté peut être demandée auprès du secrétariat communal.